

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt trois, le quatre avril**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean ALBE, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents excusés : M. Jean-Philippe AUBERT, M. Guillaume JOUVE.

Étaient absents non excusés : M. Stéphane SOLER, Mme Christelle POSTEL.

Procurations : M. Jean-Philippe AUBERT en faveur de M. Vincent PELAQUIE, M. Guillaume JOUVE en faveur de M. Jean ALBE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

Monsieur DE VITA Antoine se présente comme secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité.
le procès-verbal de la séance du 21 mars 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

1) Modification du tarif "CANTINE SCOLAIRE"

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'augmenter le prix du ticket de cantine "élève" et "adulte". En effet, au vu de l'augmentation du coût des matières premières, du prix d'énergie, du personnel communal et de l'inflation actuelle, le tarif doit évoluer.

Des négociations ont été entamées avec le prestataire de restauration "Terres de cuisine". Celles-ci ont porté principalement sur les composants du menu ainsi que du délai de réservation.

Le menu passera de 5 à 4 composants (il n'y aura plus d'entrée. Celle-ci est quasi systématiquement jetée).

Le délai de réservation passera de 24h à 72h.

Ces 2 points permettent à la commune de mettre en place un bouclier tarifaire en appliquant une hausse modérée de 0,20 €.

Madame le Maire demande s'il y a des questions : aucune.

Madame le Maire donne lecture du courrier qui sera envoyé aux familles afin d'expliquer les raisons de cette augmentation.

A compter du 9 mai 2023, il est décidé de fixer le tarif du ticket cantine comme suit :

- élève : 3,85 €
- adulte : 5,00 €

Délibération votée et adoptée à la majorité.

17 VOTANTS

16 POUR

1 CONTRE

0 ABSTENTION

2) Approbation du Compte de gestion 2022

Madame le Maire distribue le document nécessaire pour ce point.

Elle rappelle que le compte de gestion 2022 :

- est tenu par le trésorier de bagnols-sur-Cèze
- est consultable en Mairie
- et atteste que les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

3) Approbation du Compte Administratif 2022

Madame le Maire distribue le document nécessaire pour ce point.

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Jean PASSERIEUX, Adjoint aux finances, qui présente le compte administratif comme suit :

Recettes de fonctionnement : 1 938 975,96 €

Dépenses de fonctionnement : 1 164 818,19 €

Recettes d'investissement : 313 781,94 €

Dépenses d'investissement : 421 257,27 €

Madame le Maire se retire au moment du vote.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

16 VOTANTS

16 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4) Affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget principal

Madame le Maire précise à l'assemblée que c'est la première fois que cette opération doit être effectuée, et laisse la parole à Monsieur Jean PASSERIEUX, Adjoint aux finances, qui présente les éléments suivants :

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement (résultat négatif), le résultat de fonctionnement, s'il est positif, doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau, compte 002) ou en dotation complémentaire d'investissement (1068).

Madame le maire demande s'il y a des questions : aucune.

Après étude, il est décidé de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Affectation des résultats 2022 en investissement (1068) : 54 844,62

Excédent de fonctionnement à reporter (002) : 3 150 636,95

Madame le Maire demande s'il y a des questions : aucune.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5) Taux des 3 taxes

Madame le Maire distribue un tableau à tous les membres présents.

Ce document permet de récapituler les différents produits prévisionnels qui seront alloués à la commune.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter ces taux.

L'assemblée décide de fixer le taux des 3 taxes comme suit :

- Foncier bâti : 42,15 %

- Foncier non bâti : 83,04 %

- Taxe habitation (résidences secondaires) : 8,03 %

Le produit attendu qui s'élève à 981 295 € sera porté au budget 2023.

Madame le Maire demande s'il y a des questions : aucune.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6) Budget primitif 2023

Monsieur Jean PASSERIEUX, Adjoint aux finances, présente le budget primitif (document envoyé avec la convocation) chapitre par chapitre, et qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES : 5 063 492,00 €
DEPENSES : 5 063 492,00 €

Section d'investissement :

RECETTES : 4 124 713,00 €
DEPENSES : 4 124 713,00 €

Madame le Maire se retire au moment du vote.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

16 VOTANTS

16 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

7) Questions diverses

a- Election du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) : cette élection a eu lieu à l'école Raoul Laurent le jeudi 23 mars. Pour rappel, le CMJ est composé de 3 binômes mixtes représentant les classes de CE2, CM1 et CM2. Le premier conseil a eu lieu le samedi 1er avril à la salle Jacqueline Pagnol, avec remise des écharpes, explication du fonctionnement du conseil.

b- Extensions de l'école maternelle et du réfectoire : le permis de construire a été déposé le 23 mars 2023.

c- Foyer St Victor : l'acte de vente a été signé le 28 mars 2023. Madame le Maire présente les différents projets concernant ces parcelles, et notamment la construction de logements pour "séniors" éventuellement mixés avec des logements pour des jeunes couples. La construction d'une salle municipale pourrait également être envisagée sur le terrain. Elle pourrait servir aux associations mais serait également mise à disposition des locataires des logements comme lieu de convivialité (après-midi récréatifs, repas,...).

d- Parking des Amandiers : des devis sont en cours pour finaliser les travaux de l'escalier.

e- Travaux d'enfouissement des réseaux à Palus : démarrage des travaux le 17 avril 2023.

f- Renforcement poste "Clairette" et création d'un poste "La Lauze" : ces travaux concernant la route de Saint-Paul-les-Fonts vont démarrer semaines 18 et 19.

g- Lavoir de Cannes : les travaux de mises hors d'eau et hors d'air ont commencé.

h- Manifestations à venir :

- le 7 avril : carnaval de l'école

- cérémonie commémorative du 8 mai 1945

- les 12, 13 et 14 mai : le Vagabond (Théâtre)

- le 10 septembre : première fête de la chèvre (avec participation de chevriers, maroquiniers de cuir de chèvres, savonnerie au lait de chèvres). Un repas sera également prévu lors de cette manifestation.

i- Commission "Fêtes et Loirsirs" : il est fait appel à des personnes volontaires pour aider Madame COLOCA Joëlle à l'organisation des manifestations.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H45